

Le 5 Octobre,



CADRES de la DGFIP en GRÈVE

La crise sanitaire a été l'occasion de prouver que les services de la DGFIP sont là et efficaces quoiqu'il leur en coûte !

Les cadres comme les agents se sont adaptés pour répondre aux exigences du moment, comme d'habitude.

Or les réformes se succèdent et accentuent la dégradation de l'exercice des missions, des conditions de travail et des carrières.

Pour les comptables, la suppression de la RPP sonne le glas de l'attractivité de la filière comptable.

Les cadres subissent de plein fouet les réformes voulues par le gouvernement Macron :

- par l'ouverture des postes aux contractuels, y compris les postes de direction, les cadres ont moins de débouchés
- par la mise en place du NRP qui conduit à la réduction des emplois et des postes comptables, les cadres ne peuvent plus se repositionner sur un emploi ou un poste équivalent
- par les règles d'affectation et la généralisation du recrutement au choix et des appels à

candidatures, les cadres sont à la merci d'un directeur tout puissant

- par la suppression de la Responsabilité Pécuniaire et Personnelle des comptables (RPP) par un régime unifié de responsabilité des gestionnaires publics, les cadres sont encore plus exposés aux sanctions qui ne seront plus rémissibles ni assurables !
Qui sera comptable demain ? Certainement un contractuel pour 3 ans renouvelables.

A tous les niveaux, l'horizon se bouche, les cadres exigent de la reconnaissance, du respect et de la dignité pour leurs fonctions et pour eux-mêmes.

Toutes et Tous en grève le 5 octobre 2021 pour

DES MOYENS

- Des moyens humains suffisants, pérennes et non des contractuels recrutables et jetables au fil de l'eau
- Une informatique à la hauteur des enjeux
- Une formation professionnelle initiale et continue de qualité
- Des structures présentes sur tout le territoire

UNE RÉMUNÉRATION DIGNE ET IMPARTIALE

- Relorsation du point d'indice
- Revalorisation des grilles indiciaires
- Revalorisation des primes ACF à hauteur de 90 € par mois pour tous
- Revalorisation de l'IMT à 200€
- Retrait de la notion de mérite dans la rémunération et pour les avancements